

## A.1.1 ACTION EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

4

# ETUDE TECHNICO-ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE DE DIVERSIFICATION



### NATURE ET OBJECTIF DE L'AIDE

Permettre à l'attributaire d'appréhender la faisabilité de son projet. Permettre à l'attributaire d'accéder à des financements (banque, aides publiques, organismes de crédit)...

### BÉNÉFICIAIRES

Agriculteurs à titre principal ou secondaire, personne physique ou personne morale, groupement de producteurs, associations

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

Article 15 du Règlement CE n°1857/2006 du 15 décembre 2006 intitulé Règlement d'exemption agricole.

### CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (QUALITATIFS ET QUANTITATIFS)

- Présentation du projet
- La prestation doit être réalisée par l'une des structures suivantes : CER ; CA 76 ; Adasea ; Défis ruraux ; Solidarité Paysans ; AFUSA ; UREI.

### TAUX D'INTERVENTION - CUMUL

#### MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

- Taux : 50 %
- Plafond éligible projet individuels : 4 000 €
- Plafonds éligibles projet collectif : 6 000 €
- Versement sur présentation de la facture acquittée et d'une copie de l'étude.

### PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

- Formulaire de demande dûment complété, daté et signé accompagné des pièces justificatives

### DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Economie et de l'Emploi  
Service Agriculture et Pêche

### DATE LIMITE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE

Néant

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
AGRICULTURE ET AMÉNAGEMENTS RURAUX

Ce dossier est à adresser à :  
Monsieur Didier MARIE  
Président du Département de Seine-Maritime  
Hôtel du Département  
DEE/SAP  
Quai Jean Moulin  
76101 ROUEN CEDEX 1

## ***AIDES EN MATIERE D'AGRICULTURE***

### **DEMANDE D'AIDE :**

#### **Etude technico-économique et juridique de diversification (Projet Individuel)**

*Fiche d'aide consultable sur [www.seinemaritime.net](http://www.seinemaritime.net) rubrique « guide des aides »*

Pour tout renseignement complémentaire :  
Service Agriculture et Pêche  
Tel : 02.35.03.55.55 – Fax : 02.35.03.51.81  
Mail : AGRICULTURE@cg76.fr





## PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A L'APPUI DE LA DEMANDE

- Le présent imprimé dûment complété, daté et signé
- Un Relevé d'Identité Bancaire à l'adresse du siège social
- Devis de **moins de 6 mois** (approuvés et signés par le bénéficiaire)
- Statuts à jour pour les formes sociétaires

*Pour le versement du prêt :*

- copie de l'étude
- facture **originale** acquittée par la structure ayant réalisé l'étude

-----

\* Le Département ne peut accepter la demande que dans la mesure où le budget prévu pour le présent régime d'aide n'est pas épuisé (conforme point 16 règlement 2006/C 319/01 de la Communauté Européenne).

\* Les réponses obligatoires sont mentionnées par un astérisque (\*). Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier.

\* La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire. Conformément aux articles 32, 39 et 40 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont notamment informées que :

1 – Les destinataires des informations collectées sont les services du Département de Seine-Maritime habilités à instruire les dossiers et le cas échéant les administrations ou organismes conventionnés par le Département au vu de leur mission spécifique.

2 – En tout état de cause, les personnes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Elles peuvent exercer ce droit en envoyant un courrier électronique au Correspondant Informatique et Libertés du Département de Seine-Maritime ([cil@cg76.fr](mailto:cil@cg76.fr)) ou en lui adressant un courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Correspondant Informatique et Libertés – Département de Seine-Maritime – Quai Jean Moulin – 76101 ROUEN CEDEX 1.

\* Le demandeur atteste que les travaux ne sont pas commencés à la date de la demande.

\* Le demandeur prend acte qu'il ne peut débiter les travaux avant l'accord de subvention.

**\* Conformément à l'article 15 du règlement d'exemption agricole du 15 décembre 2006, je prends note que l'aide à l'assistance technique ne peut être versée directement à l'attributaire final. Aussi, j'accepte que le financement soit directement versé au prestataire que j'ai choisi. J'ai connaissance du fait qu'il m'est impossible de changer de prestataire après le dépôt du dossier.**

A

**Signature du ou des demandeur(s)  
précédée de la mention « LU ET APPROUVE »**

Le

Ce dossier est à adresser à :  
Monsieur Didier MARIE  
Président du Département de Seine-Maritime  
Hôtel du Département  
DEE/SAP  
Quai Jean Moulin  
76101 ROUEN CEDEX 1

## **AIDES EN MATIERE D'AGRICULTURE**

### **DEMANDE D'AIDE :**

**Etude technico-économique et juridique de diversification  
(Projet Collectif : associations ou GIE)**

*Fiche d'aide consultable sur [www.seinemaritime.net](http://www.seinemaritime.net) rubrique « guide des aides »*

Pour tout renseignement complémentaire :  
Service Agriculture et Pêche  
Tel : 02.35.03.55.55 – Fax : 02.35.03.51.81  
Mail : AGRICULTURE@cg76.fr

## INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE

NOM \* :

Date de Création \* :

Siège Social \* :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Adresse pour correspondance  
(si différente siège social) \* :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Téléphone \* :

Fax :

Mail :

<b>DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU :</b> (en caractères majuscules)	<b>ADRESSE</b>	<b>TÉLÉPHONE</b>
<b>Président :</b>		
<b>Secrétaire :</b>		
<b>Trésorier :</b>		
<b>AUTRES :</b>		

**DESCRIPTIF DU PROJET**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

<b>FINANCEMENT POUR LA REALISATION DU PROJET *</b>	<b>MONTANT</b>
Banque .....	.....
Organismes de crédits .....	.....
Financeurs publics .....	.....
Autres .....	.....
<b>TOTAL</b>	

<b>DEVIS DES TRAVAUX *</b>	<b>MONTANT T.T.C.</b>	<b>MONTANT H.T.</b>
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
<b>TOTAL</b>		

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

(\*) Mention obligatoire

## PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A L'APPUI DE LA DEMANDE

- Le présent imprimé dûment complété, daté et signé
- Un Relevé d'Identité Bancaire à l'adresse de la structure
- Devis de **moins de 6 mois** (approuvés et signés par le bénéficiaire)

*Pour les associations (pièces supplémentaires) :*

- Statuts mis à jour
- Récépissé de déclaration ou de modification à la Préfecture

*Pour les groupements de producteurs (pièces supplémentaires) :*

- Statuts

*Pour le versement du prêt :*

- Copie de l'étude
- Facture **originale** acquittée par la structure ayant réalisé l'étude

-----

\* Le Département ne peut accepter la demande que dans la mesure où le budget prévu pour le présent régime d'aide n'est pas épuisé (conforme point 16 règlement 2006/C 319/01 de la Communauté Européenne).

\* Les réponses obligatoires sont mentionnées par un astérisque (\*). Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier.

\* La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire. Conformément aux articles 32, 39 et 40 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont notamment informées que :

1 – Les destinataires des informations collectées sont les services du Département de Seine-Maritime habilités à instruire les dossiers et le cas échéant les administrations ou organismes conventionnés par le Département au vu de leur mission spécifique.

2 – En tout état de cause, les personnes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Elles peuvent exercer ce droit en envoyant un courrier électronique au Correspondant Informatique et Libertés du Département de Seine-Maritime ([cil@cg76.fr](mailto:cil@cg76.fr)) ou en lui adressant un courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Correspondant Informatique et Libertés – Département de Seine-Maritime – Quai Jean Moulin – 76101 ROUEN CEDEX 1.

\* Le demandeur atteste que les travaux ne sont pas commencés à la date de la demande.

\* Le demandeur prend acte qu'il ne peut débiter les travaux avant l'accord de subvention.

\* **Conformément à l'article 15 du règlement d'exemption agricole du 15 décembre 2006, je prends note que l'aide à l'assistance technique ne peut être versée directement à l'attributaire final. Aussi, j'accepte que le financement soit directement versé au prestataire que j'ai choisi. J'ai connaissance du fait qu'il m'est impossible de changer de prestataire après le dépôt du dossier.**

A

**Signature du Président de la structure  
précédée de la mention « LU ET APPROUVE »**

Le